

GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

# Renforcer les systèmes alimentaires autochtones pour faire progresser les objectifs en matière de biodiversité et de climat

26 February 2026

5 SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS	15 GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORKS	6 GLOBAL ADAPTATION TARGETS
<b>SDG1</b> NO POVERTY	<b>GBF1</b> AREA PLANNING	<b>GGA9 G</b> CULTURAL HERITAGE
<b>SDG2</b> ZERO HUNGER	<b>GBF2</b> ECOSYSTEM RESTORATION	<b>GGA9 D</b> ECOSYSTEMS
<b>SDG1 2</b> RESPONSIBLE CONSUMPTION	<b>GBF3</b> 30% CONSERVATION	<b>GGA9 B</b> FOOD & AGRICULTURE
<b>SDG1 3</b> CLIMATE ACTION	<b>GBF5</b> SUSTAINABLE HARVESTING	<b>GGA9 C</b> HEALTH
<b>SDG1 5</b> LIFE ON LAND	<b>GBF7</b> POLLUTION REDUCTION	<b>GGA9 F</b> LIVELIHOODS
	<b>GBF8</b> CLIMATE RESILIENCE	<b>GGA9 A</b> WATER & SANITATION
	<b>GBF9</b> WILD SPECIES MANAGEMENT	
	<b>GBF10</b> AGRICULTURAL BIODIVERSITY	
	<b>GBF11</b> ECOSYSTEM SERVICES	
	<b>GBF13</b> GENETIC RESOURCE BENEFITS	
	<b>GBF14</b> BIODIVERSITY INTEGRATION	
	<b>GBF16</b> SUSTAINABLE CONSUMPTION	
	<b>GBF18</b> INCENTIVE REFORM	
	<b>GBF21</b> KNOWLEDGE ACCESS	
	<b>GBF22</b> PARTICIPATION & JUSTICE	

Les systèmes alimentaires autochtones comprennent les pratiques, les rôles et les innovations associés aux multiples et diverses façons dont les peuples autochtones cultivent, conservent, récoltent, partagent, commercialisent et consomment ou utilisent les aliments afin d'assurer la souveraineté alimentaire des communautés qui pratiquent ces systèmes. Au cœur de ces systèmes se trouvent des niveaux élevés

d'agrobiodiversité, les aliments traditionnels souvent originaires d'une région spécifique, [le lien avec les terres, les zones et les territoires](#) gouvernés par les peuples autochtones (PA), [les connaissances écologiques et agricoles accumulées au fil des générations](#) et associées aux pratiques alimentaires, l'accent mis sur la souveraineté alimentaire plutôt que sur la sécurité alimentaire, le recours à un réseau de marchés locaux, souvent informels, mais importants pour le maintien des systèmes alimentaires et de la souveraineté alimentaire dans des zones/territoires spécifiques, et le rôle essentiel des femmes dans toutes les phases des systèmes alimentaires autochtones.

Les systèmes alimentaires autochtones comprennent la terre, l'air, l'eau, le sol, ainsi que les espèces végétales, animales et fongiques qui ont nourri les peuples autochtones pendant des millénaires. Une « [denrée alimentaire autochtone](#) » désigne une variété cultivée qui est essentielle à la souveraineté alimentaire et à la subsistance de la communauté, et qui a été principalement cultivée, entretenue, récoltée, préparée, conservée, partagée ou échangée à l'intérieur des limites des territoires respectifs. En outre, cela repose sur le respect, la réciprocité et la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, où toutes les composantes des systèmes alimentaires autochtones sont considérées comme indissociables et fonctionnent idéalement dans le cadre de relations interdépendantes saines. Ces aliments ont souvent non seulement une valeur de subsistance et nutritionnelle pour les peuples autochtones, mais ils revêtent également une forte importance culturelle et spirituelle et ont une dimension relationnelle et émotionnelle. Ces aliments couvrent une grande variété d'espèces endémiques ou obtenues grâce à l'échange de semences avec d'autres groupes et régions, et comprennent des fruits, des légumes, des céréales et des légumineuses, ainsi que des protéines animales et des plantes médicinales.

Les systèmes alimentaires autochtones offrent [une meilleure résilience](#) au changement climatique que les systèmes agricoles industriels. La grande agrobiodiversité de ces systèmes garantit non seulement la conservation d'un large éventail de cultivars et de semences qui, sans cela, risqueraient de disparaître, mais offre également une meilleure résistance aux ravageurs, aux maladies, à la sécheresse et aux conditions météorologiques extrêmes. Les méthodes de culture appliquées – notamment la diversification des cultures, la rotation des récoltes, les restrictions saisonnières et l'utilisation d'intrants biologiques – contribuent à maintenir et à améliorer la santé des sols, ce qui profite à la biodiversité et aux écosystèmes dans leur ensemble. Le [rapport EAT-Lancet 2025](#) reconnaît également le rôle des régimes alimentaires, des pratiques agricoles et des systèmes de connaissances autochtones dans la mise en place de systèmes alimentaires sains, durables et équitables.

Les peuples autochtones conservent plus [d'un tiers des forêts intactes à l'échelle mondiale](#) et sont en [première ligne de la résistance à l'agriculture industrielle](#) dans certains des écosystèmes les plus riches mais gravement menacés de la planète, souvent victimes de déplacements forcés, d'accaparements de terres et d'autres violations des droits humains. Cependant, les systèmes de connaissances qui sous-tendent les systèmes agricoles autochtones continuent d'être [rapidement érodés par l'urbanisation et la croissance des marchés mondiaux des denrées alimentaires](#).

Malgré le besoin crucial de protéger les savoirs autochtones et les avantages spécifiques que les approches autochtones offrent pour la santé, la biodiversité et le climat, les systèmes alimentaires autochtones n'ont pas encore été pleinement documentés et adoptés dans le cadre d'une transformation juste et durable des systèmes alimentaires.

## Mesures concrètes à mettre en œuvre

---

Les systèmes alimentaires autochtones sont, par nature, adaptés à leur contexte environnemental, culturel et social et reposent sur les connaissances traditionnelles uniques des communautés qui les ont développés et régis. Les mesures visant à soutenir les systèmes alimentaires autochtones ou à intégrer les pratiques autochtones dans les systèmes alimentaires modernes devraient donc respecter l'intégrité et la nature holistique de ces systèmes, et garantir les droits et la participation significative des peuples autochtones à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions liées aux systèmes alimentaires. Ces mesures comprennent :

- [Participation des peuples autochtones au processus décisionnel](#):

- Créer des opportunités participatives qui intègrent les voix et le leadership des peuples autochtones dans la prise de décision concernant l'utilisation des terres et des ressources, ainsi que la conservation de l'environnement. Cela peut se faire par le biais de forums qui réunissent les principales parties prenantes, notamment les peuples autochtones, mais aussi les gouvernements, les travailleurs, les agriculteurs et les groupes de femmes, afin de concevoir et de mettre en œuvre conjointement des politiques et des stratégies pour la transformation des systèmes alimentaires.
- Garantir une approche inclusive de la conservation, fondée sur des systèmes alimentaires autochtones efficaces.
- Élaborer conjointement des politiques et des pratiques visant à assurer la conservation de la biodiversité et la gestion écosystémique dans un environnement en mutation, grâce à la coproduction de connaissances sur les systèmes alimentaires fondées sur l'équité.
- Promouvoir le dialogue interculturel dans l'élaboration des politiques publiques et des cadres normatifs susceptibles d'avoir une incidence sur tout aspect des systèmes alimentaires des peuples autochtones.
- Impliquer et responsabiliser les peuples autochtones en tant que leaders dans l'élaboration de stratégies visant à développer leurs systèmes alimentaires.
- Garantir les droits fonciers, les droits sur les ressources et les droits du travail :
  - Reconnaître le zonage autochtone de l'utilisation [des terres](#) tout en garantissant [la sécurité foncière](#), et désigner des zones appropriées, notamment des zones de cueillette, de chasse et de pêche, comme zones protégées. Cela peut faciliter la cueillette sans restriction des ressources et la protection contre les impacts environnementaux négatifs tels que la conversion des terres et la contamination industrielle.
  - [Étendre la couverture des systèmes de protection sociale](#) aux communautés autochtones, notamment en garantissant des salaires décents aux petits producteurs agricoles.
  - Améliorer et élargir la portée de [la gouvernance du marché du travail dans les systèmes alimentaires](#), notamment en intégrant la lutte contre la discrimination et les droits du travail des travailleurs migrants dans l'agriculture, ce qui profiterait également aux agriculteurs de subsistance, aux femmes et aux autres personnes victimes de discrimination sociale et culturelle, outre les peuples autochtones.
  - Développer des projets communautaires de restauration des terres pouvant soutenir la production alimentaire traditionnelle à petite échelle.
- Marchés alimentaires locaux et chaînes de valeur plus courtes :
  - Faciliter les liens entre [les systèmes alimentaires autochtones, les marchés fermiers et les marchés locaux](#), et créer des réseaux directs entre les producteurs et les consommateurs.
  - Offrir [une formation sur la planification commerciale et le marketing](#), adaptée aux normes sociales, culturelles et environnementales.
  - Créer ou [améliorer l'accès physique aux marchés](#) grâce à l'amélioration des réseaux routiers, hydrauliques ou énergétiques afin de faciliter la distribution alimentaire.
- Modèles de production alimentaire fondés sur les principes autochtones :
  - Promouvoir les systèmes alimentaires autochtones comme modèle pour accélérer la transition d'une agriculture intensive à grande échelle vers des modes de production agroécologiques à petite échelle. Par exemple : accélérer la restauration des terres grâce à des approches autochtones de la production animale, telles que la mise en œuvre de systèmes sylvopastoraux, et mettre en œuvre la diversification des cultures, la rotation et les cultures associées pour améliorer la résilience des plantes.
  - Veiller à ce que les pratiques de gouvernance autochtones soient habilitées à continuer de contrôler, de préserver et de soutenir l'intégration efficace des systèmes alimentaires autochtones et des connaissances traditionnelles.
  - Soutenir les installations de production et de transformation agricoles gérées par les

communautés autochtones et locales en fournissant des financements, des infrastructures ou des installations de stockage aux peuples autochtones.

- Soutenir les initiatives communautaires telles que [les jardins communautaires, les forêts alimentaires et les serres](#) construites selon les approches autochtones dans les centres urbains, les déserts alimentaires ou dans [les écoles](#), ainsi que les cuisines communautaires pouvant accueillir des ateliers sur la cuisine traditionnelle et la conservation des aliments.
- Préserver les opportunités pour les femmes autochtones :
  - Investir directement dans [les entreprises dirigées par des femmes](#), afin de contribuer à garantir leur droit foncier, de protéger et de préserver les savoirs autochtones, et de soutenir la culture et le commerce des cultures autochtones et sous-exploitées.
  - Investir dans l'éducation et les possibilités de partage des compétences pour les femmes autochtones afin de leur offrir des chances égales d'accéder à des postes dans la politique ou la prise de décision.
  - Documenter les connaissances traditionnelles et les rôles des femmes dans les systèmes alimentaires, avec leur consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).
- Préserver les aliments traditionnels :
  - En collaboration avec les peuples autochtones, soutenir la création de [banques de semences autochtones](#) afin de préserver les variétés végétales et les cultures indigènes, sous la gouvernance des peuples autochtones.
  - Élargir la base génétique des systèmes agricoles conventionnels afin d'accroître l'adoption de cultures locales sous-utilisées.
  - Promouvoir la consommation d'aliments autochtones locaux et durables en les intégrant dans [les recommandations alimentaires nationales fondées sur les systèmes alimentaires](#).

---

## Mesures favorisant la gouvernance

---

La mise en place de mesures de gouvernance telles que celles ci-dessous peut renforcer les systèmes alimentaires autochtones en préservant et en intégrant les connaissances autochtones dans les politiques et les approches de gouvernance :

- Reconnaître les systèmes de gouvernance autochtones afin de permettre une administration efficace des territoires autochtones.
- Mandater [la représentation des peuples autochtones dans toutes les politiques et prises de décision](#) liées à l'agriculture et à la production alimentaire, à la sécurité alimentaire et à la conservation de l'environnement.
- Veiller à la mise en œuvre effective du FPIC dans les projets concernant les peuples autochtones.
- Intégrer l'enseignement des systèmes alimentaires et des traditions autochtones dans [les programmes scolaires](#).
- Intégrer les connaissances agricoles traditionnelles et autochtones dans les évaluations d'impact environnemental réalisées avant le lancement de projets agricoles.
- S'engager à augmenter la part des achats alimentaires locaux et autochtones au niveau des gouvernements nationaux et locaux.
- La création [de parcs de conservation de la biodiversité](#) peut contribuer à promouvoir l'utilisation de technologies et d'approches locales et autochtones pour la production alimentaire, tout en améliorant l'accès à une alimentation nutritive.
- Élaborer un [ensemble de normes environnementales minimales régissant le commerce mondial des](#)

[denrées alimentaires](#), qui reconnaissent et protègent les peuples autochtones en tant que gardiens essentiels de la diversité génétique végétale.

- Créer des banques de connaissances locales afin de [préserver le savoir autochtone et traditionnel](#) en matière d'agriculture et de gestion des terres, dans la mesure où cela est conforme aux coutumes traditionnelles en matière de partage des connaissances.
- [Soutenir la recherche au sein et par les communautés autochtones](#) afin de mieux appuyer leur engagement auprès des parties prenantes externes, des bailleurs de fonds et des décideurs politiques, ainsi que leur droit à l'autodétermination.
- Créer un [dialogue mondial sur le développement des systèmes alimentaires autochtones](#), en offrant aux peuples autochtones la possibilité de fournir des conseils sur la culture alimentaire, la nutrition, l'accès à la nourriture et la sécurité alimentaire.

---

## Outils et guides pour la mise en œuvre

---

Les outils permettant de soutenir la mise en œuvre et l'amélioration des systèmes alimentaires autochtones comprennent :

### Outils

#### **Réseau des systèmes alimentaires autochtones (IFSN)**

L'IFSN est une plateforme en ligne où les personnes et les organisations qui travaillent dans le domaine de la recherche, de l'action et des politiques liées à l'alimentation autochtone peuvent partager des ressources, des guides et des outils. Ces outils comprennent des conseils sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre des projets de souveraineté alimentaire menés par les autochtones, ainsi que des boîtes à outils d'évaluation du changement climatique conçues pour les communautés autochtones.

Lien : <https://www.indigenousfoodsystems.org>

#### **Boîte à outils numérique du FIDA pour les systèmes alimentaires des peuples autochtones**

La « boîte à outils numérique » du FIDA est une ressource librement accessible qui fournit des lignes directrices pour la conception et la mise en œuvre de projets visant à améliorer l'alimentation et la nutrition des peuples autochtones en tirant parti de la biodiversité alimentaire locale. Elle propose des méthodes concrètes pour l'élaboration de projets : consultations communautaires, approches participatives et intégration de la biodiversité alimentaire locale.

Lien : <https://www.ifad.org/digital-toolbox/indigenous-peoples-food-systems/>

---

## Synergies

---

Les systèmes alimentaires autochtones sont conçus pour soutenir ou améliorer les écosystèmes naturels. Ils offrent donc une multitude d'avantages pour le climat, la biodiversité et le développement durable en général.

## Avantages liés à l'atténuation des changements climatiques

Les approches agricoles autochtones améliorent la séquestration du carbone en privilégiant les pratiques respectueuses de la nature qui contribuent également à renforcer l'intégrité des sols, la biodiversité et la régulation de l'eau, notamment :

- **Agroforesterie** : Il s'agit de la coordination spatiale des arbres et des buissons avec les terres cultivées. Elle permet de contrôler la température et de modérer l'exposition des cultures au soleil, au vent, à la grêle et à la pluie, tout en contribuant à améliorer le cycle des nutriments et de l'eau. Ces caractéristiques permettent de [minimiser la dégradation des sols et d'améliorer leur fertilité](#), favorisant ainsi la séquestration du carbone.
- **Polyculture/culture intercalaire** : cette pratique consiste à planter différentes cultures qui se complètent mutuellement et contribue à renforcer la résilience des cultures et leur résistance aux ravageurs, aux maladies et aux changements climatiques. Elle favorise également [le cycle de l'azote et la séquestration du carbone](#) dans le sol.
- **Gestion de la santé des sols** : les approches agricoles indigènes et traditionnelles considèrent le sol comme un écosystème vivant et visent à favoriser la fertilité des sols et le cycle des nutriments. Des engrais naturels (organiques) tels que le fumier animal et le compost sont généralement utilisés à la place des engrais chimiques. Les alternatives organiques, généralement riches en nutriments tels que l'azote, le phosphore et le potassium, peuvent contribuer à [augmenter la teneur en carbone organique du sol](#) et à [favoriser le développement des racines des cultures](#).
- **Techniques de gestion de l'eau** : les méthodes agricoles modernes utilisent d'énormes volumes d'eau, dont une grande partie est gaspillée. De nombreuses méthodes agricoles indigènes appliquent des systèmes de gestion de l'eau qui maximisent l'impact de l'eau disponible dans l'environnement local, tels que le terrassement, l'irrigation goutte à goutte ou les réservoirs de collecte des eaux de pluie. Ces méthodes [permettent de pratiquer l'agriculture dans des zones qui, autrement, ne s'y prêteraient pas](#) (comme les pentes raides, par exemple) et contribuent à réduire la quantité d'énergie nécessaire à la production agricole, soutenant ainsi les efforts d'atténuation du changement climatique.

## Avantages de l'adaptation au changement climatique

Parmi les sept objectifs thématiques du Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale, les systèmes alimentaires autochtones peuvent contribuer directement à :

- **Objectif 9a (Eau)** : De nombreuses cultures autochtones [considèrent l'eau comme une entité vivante](#). Par conséquent, leurs systèmes alimentaires sont conçus pour respecter et améliorer les cycles naturels de l'eau. L'eau est utilisée de manière équitable et durable, et protégée contre la contamination, contribuant ainsi à garantir l'accès à une eau sûre et accessible pour tous.
- **Cibles 9b et 9c (alimentation et agriculture, et santé)** : en améliorant la nutrition grâce à la fourniture d'aliments plus diversifiés et plus nutritifs, les systèmes alimentaires autochtones peuvent contribuer à améliorer la santé des populations. En soutenant la culture de plantes plus résistantes et plus adaptables, ils peuvent [également contribuer positivement à la sécurité alimentaire](#), en particulier dans les zones rurales ou vulnérables au changement climatique.
- **Cible 9d (Écosystèmes)** : Les systèmes alimentaires autochtones sont [conçus pour préserver et contribuer à la santé des écosystèmes](#). Ils sont axés sur les plantes et les espèces indigènes d'une région donnée, qui sont souvent sélectionnées pour améliorer leur résilience, ce qui renforce leur capacité d'adaptation aux changements climatiques futurs. La diversité des cultures dans les systèmes alimentaires autochtones contribue positivement à la biodiversité terrestre, favorisant de diverses manières la restauration, la conservation et l'amélioration de la vie sur terre.
- **Objectif 9f (Moyens d'existence)** : La promotion des systèmes alimentaires autochtones peut améliorer les revenus ruraux et contribuer à la réduction de la pauvreté en mettant en relation les petits producteurs ruraux avec les marchés et les acheteurs, ainsi qu'en aidant à [réduire les coûts de production et de main-d'œuvre](#). Elle peut également offrir [davantage d'opportunités aux femmes dans le secteur agricole](#), qui sont traditionnellement les gardiennes des connaissances agricoles et

médicinales dans les communautés autochtones.

- **Objectif 9g (patrimoine culturel)** : Promouvoir l'adoption des systèmes alimentaires autochtones et intégrer les connaissances autochtones dans les processus courants de culture des terres peut [contribuer à préserver des connaissances riches et spécifiques au paysage](#) qui, sans cela, risqueraient de disparaître avec les anciennes générations autochtones.

## Avantages liés à la biodiversité

- **Objectif 1 (Planifier et gérer tous les domaines afin de réduire la perte de biodiversité)** : L'intégration des approches agricoles autochtones dans les systèmes agricoles modernes peut contribuer à garantir que la protection et la conservation de la biodiversité soient prises en compte à toutes les étapes de l'aménagement et de l'utilisation des terres. Elle peut permettre aux communautés autochtones de jouer un [rôle participatif dans l'aménagement du territoire et la planification agricole](#), et contribuer à garantir que les zones d'importance élevée pour la biodiversité ou l'intégrité écologique – qui peuvent se trouver sur des territoires autochtones – restent protégées.
- **Objectif 2 (Restaurer 30 % de tous les écosystèmes dégradés)** : Les approches autochtones de la gestion des terres peuvent contribuer à restaurer l'intégrité des paysages agricoles tout en favorisant une production alimentaire résiliente. Des méthodes spécifiques telles que la polyculture, les cultures intercalaires et les techniques de gestion biologique des sols peuvent toutes contribuer à restaurer les nutriments et l'intégrité des sols, améliorant ainsi la biodiversité et les services écosystémiques.
- **Objectif 3 (Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers) et objectif 14 (Intégrer la biodiversité dans la prise de décision à tous les niveaux)** : Les peuples autochtones conservent [environ 22 % des zones clés pour la biodiversité dans le monde](#). Les communautés autochtones possèdent [de riches connaissances écologiques](#) sur la croissance des plantes, les cycles du sol et de l'eau, les saisons climatiques, le comportement animal, entre autres. Ces connaissances influencent les approches de ces communautés en matière de gestion des terres, garantissant que les activités de subsistance contribuent positivement aux écosystèmes locaux. L'intégration des approches autochtones dans les approches de gestion des terres agricoles et le renforcement des droits fonciers et de gouvernance des peuples autochtones peuvent donc contribuer à garantir que la conservation de la biodiversité et la protection des écosystèmes soient intégrées à chaque étape de la planification de l'utilisation des terres, et à conserver ou gérer de manière durable les zones présentant une importance écologique particulière.
- **Objectif 5 (Assurer une exploitation et un commerce durables, sûrs et légaux des espèces sauvages) et objectif 9 (Gérer les espèces sauvages de manière durable au profit des populations)** : Dans de nombreux endroits, les régimes alimentaires autochtones et traditionnels impliquent l'utilisation d'autres espèces sauvages à des fins de subsistance, spirituelles ou culturelles. Contrairement aux espèces animales produites et consommées dans le cadre des systèmes agricoles modernes, les systèmes alimentaires autochtones adoptent une approche durable de l'exploitation des espèces sauvages. Conformément aux principes autochtones, les espèces sauvages sont généralement utilisées avec parcimonie et équité, [de manière à ne pas perturber la population source, son habitat ou d'autres éléments de l'écosystème](#). Bien qu'ils ne soient pas directement applicables à l'échelle des systèmes agricoles actuels, ces principes seront un élément essentiel de la transformation de l'élevage intensif en modèles alternatifs durables qui garantissent la santé à long terme des écosystèmes.
- **Objectif 7 (Réduire la pollution à des niveaux qui ne nuisent pas à la biodiversité)** : De nombreux aliments autochtones sont [plus résistants à la sécheresse, aux ravageurs et aux maladies](#) que ceux produits dans le cadre des systèmes modernes. La sélection sélective, combinée à la diversification des cultures et à des techniques de culture à faible impact, contribue également à renforcer la résilience des plantes. Par conséquent, les cultures cultivées selon ces systèmes nécessitent [moins d'intrants chimiques](#), ce qui peut minimiser ou éliminer le risque de pollution et de ruissellement des nutriments souvent observé dans les systèmes de production agricole intensive, et contribuer à protéger les terres et les cours d'eau environnants.

- **Objectif 8 (Réduire au minimum les effets des changements climatiques sur la biodiversité et renforcer la résilience) :** Comme nous l'avons vu plus haut, le maintien et l'amélioration de la santé des écosystèmes constituent un objectif central de la gestion des terres autochtones, et la plupart des méthodes agricoles autochtones visent à améliorer la santé et la résilience des plantes et des écosystèmes dans lesquels elles poussent.
- **Objectif 10 (Renforcer la biodiversité et la durabilité dans l'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture) :** Le concept de « biocentrisme » - la reconnaissance du caractère sacré et spirituel de tous les êtres vivants - est fondamental dans la manière dont les communautés autochtones interagissent avec la terre, y compris dans leur approche de la production alimentaire. Il est prouvé que les approches autochtones en matière de gestion des terres ont contribué à réduire [la déforestation](#), [à maintenir et à améliorer la séquestration du carbone dans les forêts](#), et [à créer des conditions biophysiques favorables à une plus grande biodiversité](#). Les territoires et les terres des peuples autochtones sont des zones essentielles pour le maintien de la diversité des cultures, des races animales, des espèces sauvages apparentées aux cultures et des autres éléments de la biodiversité alimentaire qui sont indispensables à des systèmes alimentaires durables et résilients.
- **Objectif 11 (Restaurer, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'humanité) :** Les systèmes alimentaires autochtones contribuent à la fourniture de [services écosystémiques](#) de plusieurs manières, notamment en améliorant la séquestration du carbone, la rétention d'eau et le cycle des nutriments. Les systèmes de production alimentaire autochtones peuvent avoir [des effets positifs sur les propriétés physiques, chimiques et microbiologiques du sol](#), notamment en favorisant l'accumulation d'une biomasse plus abondante et hétérogène - telle que les feuilles, les branches d'arbres et les fruits - avec des résultats positifs pour les nutriments et le biote du sol.
- **Objectif 13 (Accroître le partage des avantages découlant des ressources génétiques, des informations sur les séquences numériques et des connaissances traditionnelles) :** De nombreuses méthodes agricoles autochtones [consistent à collecter et à stocker les graines issues de](#) cultures mûres et saines afin de les utiliser la saison suivante. Cette pratique permet aux agriculteurs de disposer d'un approvisionnement en graines adaptées au climat et aux conditions pédologiques locaux, et particulièrement résistantes aux ravageurs et aux maladies, ce qui contribue à la sécurité et à la souveraineté alimentaires. L'intégration des approches autochtones de la production alimentaire dans les systèmes agricoles modernes peut contribuer à mettre en valeur les riches connaissances des communautés autochtones en matière d'agriculture et de ressources génétiques, ainsi qu'à faciliter la création d'instruments de partage des avantages liés aux ressources génétiques par le biais de mesures juridiques ou politiques.
- **Objectif 16 (Favoriser des modes de consommation durables afin de réduire le gaspillage et la surconsommation) :** La création de [forêts alimentaires](#) locales et accessibles [fondées sur les principes agricoles autochtones](#), peut contribuer à une consommation alimentaire durable et améliorer l'accès des populations à des aliments sains et cultivés de manière durable. Le développement de l'agriculture à petite échelle peut également faciliter les relations directes entre les producteurs et les consommateurs, ce qui peut à son tour contribuer à réduire la surproduction alimentaire et le gaspillage.
- **Objectif 18 (Réduire les incitations néfastes d'au moins 500 milliards de dollars par an et renforcer les incitations positives en faveur de la biodiversité) :** Lier les instruments de soutien direct aux producteurs à des conditions environnementales peut contribuer à atténuer les flux financiers vers les activités de production alimentaire néfastes et à encourager l'adoption de pratiques régénératrices, telles que la diversification des cultures, l'amélioration de la gestion des sols ou l'utilisation d'intrants biologiques. Parallèlement, la création de nouveaux mécanismes financiers - tels que des subventions, des prêts et des garanties accessibles - pour l'agriculture à petite échelle et durable sur le plan environnemental peut contribuer à [augmenter les financements disponibles pour les communautés autochtones](#) afin qu'elles puissent, entre autres, développer leur production et accéder aux marchés.
- **Objectif 21 (Veiller à ce que les connaissances soient disponibles et accessibles pour**

**orienter les mesures en faveur de la biodiversité) :** Avec leur consentement libre, préalable et éclairé, [les connaissances](#) de ces communautés [sur la biodiversité, les cycles naturels, la production alimentaire, la récolte et le stockage](#) peuvent être mises à profit pour éclairer les politiques et l'aménagement du territoire, ainsi que pour sensibiliser le grand public aux systèmes de production alimentaire durables. Avec le consentement des détenteurs de connaissances, ces informations peuvent être agrégées et stockées afin de faciliter leur utilisation cohérente dans le temps et dans tous les secteurs.

- **Objectif 22 (Garantir la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information relatives à la biodiversité pour tous) :** Reconnaître le rôle essentiel des communautés autochtones et traditionnelles dans la gestion efficace des terres, la protection de la biodiversité et la production alimentaire durable peut faciliter leur [inclusion juste et équitable dans la gouvernance foncière](#). L'introduction des principes de production alimentaire autochtones dans les politiques et les mesures incitatives agricoles peut également contribuer à donner aux communautés autochtones un rôle participatif et/ou consultatif dans les activités liées à la conservation de la biodiversité.

## Autres avantages en matière de développement durable

Les systèmes alimentaires autochtones peuvent également contribuer à la réalisation des ODD suivants, en particulier :

- **ODD 1 (Pas de pauvreté) :** Les systèmes alimentaires autochtones peuvent contribuer à améliorer les moyens de subsistance en renforçant la résilience agricole et en réduisant les besoins en main-d'œuvre et en intrants excédentaires. Cela peut indirectement soutenir la rentabilité des exploitations agricoles, stimuler les opportunités économiques et renforcer la résilience face aux chocs climatiques pour les communautés plus petites ou plus vulnérables.
- **ODD 2 (Faim « zéro ») :** La résilience des systèmes alimentaires autochtones peut améliorer la sécurité alimentaire par rapport à l'agriculture conventionnelle. Une meilleure intégrité des sols, obtenue grâce à des techniques de gestion à faible intensité, à la diversification des cultures et à l'utilisation d'intrants biologiques, peut rendre les cultures plus adaptables et résistantes aux ravageurs, aux maladies et aux changements climatiques, ce qui se traduit par des saisons de croissance plus longues, des rendements accrus et [des cultures à plus forte teneur nutritionnelle](#).
- **ODD 12 (Consommation et production responsables) :** Les systèmes alimentaires à petite échelle fondés sur les principes autochtones peuvent réduire la dépendance à l'égard des systèmes alimentaires industriels et, par conséquent, [contribuer à réduire la surproduction](#). La mise en place de réseaux entre les petits producteurs et les marchés peut faciliter les relations directes entre les producteurs et les consommateurs, encourageant ainsi une consommation durable et responsable au niveau sociétal.
- **ODD 13 (Action pour le climat) :** Les systèmes alimentaires autochtones privilégient les pratiques qui préservent et améliorent l'intégrité des sols, renforçant ainsi leur potentiel de séquestration du carbone par rapport à l'agriculture conventionnelle. Ces systèmes favorisent également l'adaptation au changement climatique, en cultivant des plantes plus résistantes que les variétés conventionnelles.
- **ODD 15 (Vie terrestre) :** La diversité végétale observée dans les paysages de production alimentaire autochtones protège la biodiversité en maintenant des habitats complexes et multicouches qui abritent une grande variété d'espèces. Ces paysages riches s'autoalimentent : en contribuant à l'intégrité des sols, ils préviennent également la dégradation des terres, favorisant ainsi la conservation des habitats de la biodiversité au fil du temps.

# Principaux défis liés à la mise en œuvre, externalités négatives potentielles et compromis

---

Bien que les défis liés à la mise en œuvre des interventions politiques visant à renforcer les systèmes alimentaires autochtones varient selon les contextes, certains défis généraux ont été identifiés dans la littérature, notamment :

- [Obstacles culturels et historiques](#) à la participation aux processus décisionnels et à la collaboration traditionnels :
  - Contexte historique et actuel du colonialisme, de la dépossession et de la marginalisation.
  - Désalignements des visions du monde : les cadres conceptuels relatifs à la productivité agricole, aux gains économiques et à l'évaluation économique des services écosystémiques dans les projets guidés par [des visions du monde/agendas externes et financés par des bailleurs de fonds étrangers](#) peuvent ne pas être bien accueillis par les communautés dont la vision du monde est fondée sur l'interdépendance, la réciprocité et le bien-être des générations futures. Cela peut également concerner les différentes façons de [créer des connaissances, par exemple à travers des méthodologies de suivi et de validation](#), entre les systèmes scientifiques autochtones et occidentaux. Par exemple, les premiers peuvent [accorder plus d'importance à l'expérience](#), tandis que les seconds privilégient les preuves factuelles vérifiables de manière externe.
  - Une présomption tacite de la [supériorité des systèmes scientifiques et cognitifs occidentaux](#) peut également empêcher une intégration plus large des connaissances autochtones dans les programmes scolaires et universitaires, et donc constituer un obstacle à l'intégration des connaissances liées à l'alimentation.
  - Les communautés autochtones ont souvent un processus décisionnel fondé sur le consensus qui peut prendre beaucoup de temps, mais qui garantit un accord collectif, ce qui peut entrer en conflit avec d'autres types de processus décisionnels, par exemple ceux dirigés par des experts.
  - Les malentendus découlant des différences culturelles, comme l'importance accordée à la communication directe dans les contextes occidentaux, par opposition à la communication indirecte, aux récits et aux signaux non verbaux dans les cultures autochtones.
- Obstacles à la protection [des droits de propriété intellectuelle](#) et des connaissances écologiques traditionnelles [des peuples autochtones](#), et défis liés à la garantie d'une utilisation éthique et respectueuse de ces droits tout en empêchant le biopiratage et le détournement des connaissances traditionnelles à des fins commerciales.
- En général, l'accent mis sur les droits de propriété dans les cadres juridiques occidentaux peut rendre difficile la prise en compte de la nature intergénérationnelle et collective des cadres de connaissances, de gouvernance et de responsabilité autochtones.
- [Contraintes logistiques et contraintes liées aux ressources](#):
  - Manque de financement pour les déplacements, les traductions et les consultations communautaires, en particulier pour les peuples autochtones vivant dans des régions éloignées.
  - Manque de financement pour renforcer les capacités des peuples autochtones à comprendre et à s'engager dans des processus d'engagement longs ou complexes.

# Mesures visant à minimiser les défis, les externalités négatives potentielles et les compromis

---

Pour relever les défis susmentionnés, il faut adopter une approche holistique qui repose essentiellement sur la reconnaissance des systèmes de gouvernance et des connaissances autochtones, ainsi que du droit à l'autodétermination, ce qui peut jeter les bases d'interventions spécifiques visant à protéger les systèmes alimentaires autochtones. Voici quelques mesures spécifiques :

- Les processus visant à favoriser l'inclusion et la participation à la prise de décision doivent [respecter l'autodétermination et les protocoles culturels des peuples autochtones](#).
- Les collaborateurs doivent être sensibles aux différences culturelles et reconnaître les [aspects sociaux et spirituels](#) des connaissances autochtones.
- Les processus d'engagement doivent inclure des mécanismes visant à protéger les connaissances autochtones, à garantir que les communautés contrôlent la manière dont leurs connaissances sont utilisées et qu'elles tirent équitablement profit de leur application. Cela peut impliquer l'élaboration [de protocoles communautaires pour le partage des connaissances](#) et la promotion d'approches de cogestion qui reconnaissent la propriété et la garde des connaissances par les autochtones.
- Les acteurs externes qui cherchent à établir des collaborations doivent se concentrer sur l'établissement de relations à long terme et l'instauration d'un climat de confiance, tout en reconnaissant les injustices passées et en remédiant aux déséquilibres de pouvoir actuels.

---

## Outils, indicateurs et cadres de suivi

---

Des outils de surveillance robustes, des indicateurs bien définis et des cadres complets sont essentiels pour suivre efficacement l'adoption des systèmes alimentaires autochtones.

### Indicateurs permettant de suivre les résultats en matière de biodiversité

Les parties à la Convention sur la diversité biologique ont convenu d'un [ensemble complet d'indicateurs principaux, composants et complémentaires](#) pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du KM-GBF. Parmi ceux-ci, les indicateurs ci-dessous pourraient également être utiles pour surveiller l'adoption ou l'intégration des pratiques agricoles autochtones dans les systèmes alimentaires actuels. Toutefois, il est essentiel de hiérarchiser un ensemble d'indicateurs sélectionnés (par exemple, 3 à 6) et de les adapter aux territoires et à la gouvernance autochtones dans la mesure du possible, en les complétant par des approches de suivi menées par les communautés.

Cible KM-GBF	Indicateur principal ou binaire	Désagrégation facultative	Indicateur composant	Indicateur complémentaire
Cible 1	<p>A.2 Étendue des écosystèmes naturels</p> <p>1.1 Pourcentage des terres et des mers couvertes par des plans d'aménagement du territoire intégrant la biodiversité</p> <p>1.b Nombre de pays utilisant des processus participatifs, intégrés et intégrant la biodiversité dans l'aménagement du territoire et/ou la gestion efficace pour faire face aux changements dans l'utilisation des terres et des mers afin de ramener à près de zéro la perte de zones d'importance majeure pour la biodiversité d'ici 2030</p>			
Cible 2	2.1 Superficie en cours de restauration	<p>Par groupe fonctionnel d'écosystèmes (niveaux 2 et 3 de la typologie mondiale des écosystèmes ou équivalent)</p> <p>Par territoires autochtones et traditionnels</p> <p>Par zones protégées ou autres mesures efficaces de conservation basées sur les zones</p> <p>Par type d'activité de restauration</p>		<p>2.CY.1 Indice mondial de restauration des écosystèmes</p> <p>2.CY.2 Proportion des zones clés pour la biodiversité dans un état favorable</p>
Cible 7	<p>7.1 Indice d'eutrophisation des zones côtières</p> <p>7.2 Concentration de pesticides dans l'environnement et/ou toxicité totale agrégée appliquée</p>	<p>Pour l'indicateur 7.1 :</p> <p>Par type de nutriment</p> <p>Par sous-bassin</p> <p>Pour l'indicateur 7.2 :</p> <p>Par type de pesticide</p> <p>Par utilisation de produits pesticides dans chaque secteur</p>	<p>7.CT.1 Bilan nutritif des terres cultivées</p> <p>7.CT.4 Indice de la liste rouge (impact de la pollution)</p>	<p>7.CY.1 Tendances en matière de perte d'azote réactif dans l'environnement.</p> <p>7.CY.2 Tendances en matière de dépôts d'azote</p> <p>7.CY.6 Utilisation de pesticides par superficie de terres cultivées</p>

Cible KM-GBF	Indicateur principal ou binaire	Désagrégation facultative	Indicateur composant	Indicateur complémentaire
Cible 8	8.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques visant à minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et à minimiser les impacts négatifs et favoriser les impacts positifs de l'action climatique sur la biodiversité	B.1 Ventilation : Total des services de régulation climatique fournis par les écosystèmes et par type d'écosystème	8.CT.2 Indice de résilience des écosystèmes bioclimatiques	8.CY.1 Stock de biomasse aérienne dans les forêts (tonnes/ha)  8.CY.2 Inventaires nationaux des gaz à effet de serre provenant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie 7.1 Indice d'eutrophisation côtière
Cible 9	9.1 Avantages tirés de l'utilisation durable des espèces sauvages 9.b Nombre de pays ayant mis en place des politiques visant à gérer l'utilisation durable des espèces sauvages , à apporter des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux populations, et à protéger et encourager l'utilisation coutumière durable par les peuples autochtones et les communautés locales		9.CT.1 Indice de la Liste rouge (espèces utilisées à des fins alimentaires et médicinales) B.CT.2 Indice Planète vivante pour les espèces utilisées	
Cible 10	10.1 Proportion des terres agricoles consacrées à une agriculture productive et durable	Pour l'indicateur 10.1 : Par exploitations agricoles familiales et non familiales Par cultures et élevage	10.CT.1 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, par sexe et appartenance à une communauté autochtone	10.CY.1 Indice d'agrobiodiversité  10.CY.2 Stocks de carbone organique dans le sol  4.CT.4 Proportion de races locales classées comme menacées d'extinction  2.CT.1 Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale
Cible 11	B.1 Services fournis par les écosystèmes			

Cible KM-GBF	Indicateur principal ou binaire	Désagrégation facultative	Indicateur composant	Indicateur complémentaire
Cible 14	14.b Nombre de pays intégrant la biodiversité et ses multiples valeurs dans les politiques, les réglementations, la planification de l' , les processus d' , les stratégies de lutte contre la pauvreté et d'éradication de la , et, le cas échéant, dans les comptes nationaux, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, et alignant progressivement toutes les activités publiques et privées pertinentes et les flux fiscaux et financiers sur les objectifs et les cibles du Cadre		14.CT.1 Intégration de la biodiversité de l' e dans les systèmes nationaux de comptabilité et de reporting, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique	
Cible 15	15.1 Nombre d'entreprises divulguant leurs risques, dépendances et impacts liés à la biodiversité 15.b Nombre de pays ayant mis en place des mesures juridiques, administratives ou politiques visant à encourager et à permettre aux entreprises et aux institutions financières, et en particulier aux grandes entreprises et institutions financières transnationales, de réduire progressivement leurs impacts négatifs sur la biodiversité, d'accroître leurs impacts positifs, de réduire leurs risques liés à la biodiversité et de promouvoir des actions visant à garantir des modes de production durables			
Cible 16	16.b Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des instruments politiques visant à encourager et permettre aux personnes de faire des choix de consommation durables			

Cible KM-GBF	Indicateur principal ou binaire	Désagrégation facultative	Indicateur composant	Indicateur complémentaire
Cible 18	18.1 Mise en place d'incitations positives pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité 18.2 Valeur des subventions et autres incitations nuisibles à la biodiversité	Pour l'indicateur 18.1 : Par type d'incitation (taxes, redevances et droits, subventions, permis négociables, paiement pour les services écosystémiques programmes et mécanismes de compensation Pour l'indicateur 18.2 : Par secteur (agriculture, pêche, combustibles fossiles et autres secteurs)		
Cible 21	21.1 Indicateur sur les informations relatives à la biodiversité  pour le suivi du Cadre mondial de biodiversité d'-Kunming-Montréal		21.CT.1 Indice d' s sur les espèces 21.CT.2 Participation des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions liées à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux	21.CY.1 Augmentation du nombre d'enregistrements et d'espèces répertoriées dans la base de données de l'indice Planète vivante 21.CY.2 Augmentation du nombre d'enregistrements sur la présence d'espèces accessibles via le Système mondial d'information sur la biodiversité

Cible KM-GBF	Indicateur principal ou binaire	Désagrégation facultative	Indicateur composant	Indicateur complémentaire
Cible 22	<p>22.1 Changement d'affectation des terres et régime foncier dans les territoires traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales</p> <p>22.b Nombre de pays prenant des mesures pour assurer une représentation et une participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles au genre dans la prise de décisions, ainsi que l'accès à la justice et à l'information relatives à la biodiversité par les peuples autochtones et les communautés locales, dans le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, territoires, ressources et connaissances traditionnelles, ainsi que par les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, et les personnes handicapées, et la protection totale des défenseurs des droits humains environnementaux</p>	Ventilation par territoires autochtones et traditionnels et gouvernance de tous les indicateurs sont pertinents pour la cible 22	<p>21.CT.2 Participation des peuples autochtones et des communautés locales à la prise de décisions liées à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux</p> <p>22.CT.1 Proportion de la population adulte totale bénéficiant de droits fonciers sûrs, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui considèrent que leurs droits fonciers sont sûrs, par sexe et type de tenure</p>	<p>22.CY.3 (a) Proportion de la population agricole totale ayant la propriété ou des droits fonciers garantis sur des terres agricoles, par sexe ; et (b) proportion de femmes parmi les propriétaires ou les titulaires de droits fonciers sur des terres agricoles, par type de tenure</p> <p>22.CY.4 Proportion de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes l'égalité des droits en matière de propriété et/ou de contrôle des terres</p> <p>22.CY.6 Superficie couverte par les territoires déclarés et les zones gouvernées, gérées et conservées par les peuples autochtones et les communautés locales (ICCA — territoires de vie)</p>

Cible KM-GBF	Indicateur principal ou binaire	Désagrégation facultative	Indicateur composant	Indicateur complémentaire
Cible 23	23.b Nombre de pays dotés de cadres juridiques, administratifs ou politiques, entre autres, pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2023-2030), afin de garantir que toutes les femmes et les filles aient les mêmes chances et capacités de contribuer aux trois objectifs de la Convention, notamment en garantissant l'égalité des droits et l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles		22.CT.1 Proportion de la population adulte totale bénéficiant de droits fonciers sûrs, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui considère ses droits fonciers comme sûrs, par sexe et type de tenure	22.CY.3 a) Proportion de la population agricole totale disposant de droits de propriété ou de droits fonciers garantis sur les terres agricoles, par sexe ; et b) proportion de femmes parmi les propriétaires ou les titulaires de droits fonciers sur les terres agricoles, par type de régime foncier 22.CY.4 Proportion de pays où le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit aux femmes l'égalité des droits en matière de propriété et/ou de contrôle des terres

## Outils permettant de surveiller les résultats en matière de biodiversité

### Outil d'évaluation des performances agroécologiques (TAPE)

L'outil d'évaluation des performances agroécologiques (TAPE) de la FAO permet de mesurer les performances des systèmes agroécologiques à travers différentes dimensions de la durabilité. Cet outil a été adapté par certaines organisations dirigées par des autochtones (par exemple, Indigenous Partnership) afin d'intégrer et de mieux prendre en compte les contextes locaux, les connaissances et les priorités spécifiques des communautés autochtones. Il utilise des indicateurs quantitatifs (mesures agroécologiques, biodiversité, rendements, résilience) et qualitatifs (récits, gouvernance, importance culturelle) afin d'offrir une compréhension plus holistique des systèmes alimentaires autochtones que les évaluations agricoles conventionnelles.

Lien : <https://www.fao.org/agroecology/tools-tape/howitworks/en/>

## Outils permettant de surveiller les effets climatiques

Non identifié

## Coûts de mise en œuvre

Il n'a pas été possible d'identifier des données sur les coûts de mise en œuvre des systèmes alimentaires autochtones, mais le déficit de financement estimé pour garantir les droits fonciers des peuples autochtones à l'échelle mondiale est considérable. Les besoins financiers estimés pour garantir ces droits sur au moins 400 millions d'hectares supplémentaires de forêt tropicale d'ici 2030 s'élèvent à [2,9 milliards de dollars](#)

---

## Intervention dans la pratique

---

Parmi les exemples réussis de systèmes alimentaires autochtones et traditionnels mis en pratique, on peut citer :

- [Une intervention du WWF en Indonésie](#) a soutenu l'autonomisation économique des petites exploitantes agricoles autochtones qui cultivent des aliments locaux uniques et nutritifs grâce à des méthodes de production durables et à faible impact. Cette initiative a favorisé la transformation des réseaux commerciaux des femmes : elles sont passées de la vente à domicile à la création d'un marché informel en partenariat avec un propriétaire foncier local. Grâce à l'introduction de normes de qualité, de mécanismes de traçabilité et d'un emplacement permanent pour le marché, cette transition a permis aux femmes d'augmenter considérablement leurs revenus tout en conservant leurs méthodes de production traditionnelles et en apportant une contribution positive à leur environnement local.
- [Un projet mené par le PNUF dans l'Himalaya népalais](#) a soutenu l'introduction de cultures traditionnelles résistantes dans les terres agricoles de base afin de renforcer la résilience climatique, de stimuler les services écosystémiques et d'améliorer l'accès à la nourriture dans les écosystèmes montagneux. Le projet s'est concentré sur l'intégration de huit espèces végétales, chacune bien adaptée aux conditions de culture locales, qui avaient été abandonnées suite au passage à des cultures de base subventionnées et plus accessibles comme le riz et le blé. Ces cultures comprenaient le sarrasin, le riz résistant au froid, le haricot commun, le millet à chandelle, le millet à queue, l'amarante à grains, l'orge nue et le millet commun. Grâce à cette intervention, 500 ressources génétiques végétales locales sont désormais conservées dans la banque nationale de gènes en vue d'une utilisation future ; 20 000 ménages ont bénéficié d'avantages tels que des semences de bonne qualité, des informations sur la conservation et la promotion des cultures traditionnelles ; et de nombreuses femmes ayant participé à l'intervention ont été récompensées et reconnues comme gardiennes de la biodiversité dans leurs communautés.

---

## Références

---

1. À propos de nous : Biodiversité pour l'alimentation et la nutrition. (n.d.). Consulté le 20 février 2026, sur <https://www.b4fn.org/about-us/>
2. Amorim, H. C. S., Ashworth, A. J., O'Brien, P. L., Thomas, A. L., Runkle, B. R. K., & Philipp, D. (2023). Les sylvo-pastoraux tempérés fournissent des services écosystémiques supérieurs à ceux des systèmes pastoraux conventionnels. *Scientific Reports*, 13(1), 18658.
3. Arora, S., Bhatt, R., Sharma, V., & Hadda, M. S. (2023). Pratiques indigènes de conservation des sols et de l'eau pour une agriculture durable en zone montagneuse et l'amélioration de la sécurité des moyens de subsistance. *Environmental Management*, 72(2), 321-332.
4. Baldos, A. P., & Rallos, R. (2019). Indications d'une amélioration des fonctions écosystémiques du sol dans les prairies reboisées en polyculture. *Annals of Tropical Research*, 41(1), 32-44.
5. Conservation des variétés locales dans les jardins scolaires : Biodiversité pour l'alimentation et la nutrition. (n.d.). Consulté le 20 février 2026, sur <https://www.b4fn.org/case-studies/case-studies/conserving-local-crop-varieties-in-school-gardens/>
6. Crop Circle Farms. (n.d.). Méthodes agricoles traditionnelles | Terrassement, culture intercalaire, engrais, collecte d'eau et agroforesterie. Consulté le 20 février 2026, sur <https://cropcirclefarms.com/traditional-farming-methods>

7. Demi, S. (s.d.). Cultures alimentaires autochtones : implications pédagogiques pour l'éducation environnementale.
8. Elaydi, H. 2021. Résilience des systèmes alimentaires et restauration des terres. Document de travail de l'UNCCD Global Land Outlook. Bonn.
9. Fa, J. E., Watson, J. E., Leiper, I., Potapov, P., Evans, T. D., Burgess, N. D., et al. (2020). Importance des terres autochtones pour la conservation des paysages forestiers intacts. *Frontiers in Ecology and the Environment*, 18(3), 135-140.
10. FAO. 2021. Le Livre blanc/Wiphala sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb4932en>.
11. FAO. (2024). *Recommandations alimentaires fondées sur les systèmes alimentaires : aperçu général*. Consulté le 20 février 2026, à l'adresse <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc9394en>
12. Filho, W. L., Lütz, J. M., Totin, E., Ayal, D., & Mendy, E. (2025). Obstacles à la mise en œuvre des connaissances autochtones dans l'adaptation au changement climatique en Afrique. *Journal of Environmental Management*, 373, 123678.
13. Global Witness (n.d.). Défenseurs des droits fonciers et environnementaux. Consulté le 20 février 2026, sur <https://globalwitness.org/en/campaigns/land-and-environmental-defenders/>
14. Handayani, I. P., & Prawito, P. (2010). Connaissances autochtones sur les sols pour une agriculture durable. Dans E. Lichtfouse (dir.), *Sociologie, agriculture biologique, changement climatique et science des sols* (pp. 303-317). Consulté le 20 février 2026, à l'adresse [https://doi.org/10.1007/978-90-481-3333-8\\_11](https://doi.org/10.1007/978-90-481-3333-8_11)
15. Himalayan Crops | Site officiel du projet Local Crop. (n.d.). Consulté le 20 février 2026, sur <https://himalayancrops.org/>
16. Accueil. (n.d.). *Territoires de vie*. Consulté le 20 février 2026, sur <https://report.territoriesoflife.org/>
17. Systèmes alimentaires des peuples autochtones. (s.d.). *Mysite*. Consulté le 20 février 2026, à l'adresse <https://www.theindigenouspartnership.org/ipfsproject>
18. Indigenous Climate Hub. (15 janvier 2025). L'eau en tant qu'entité vivante Archives. *Indigenous Climate Hub*. Consulté le 20 février 2026, à l'adresse <https://indigenousclimatehub.ca/tag/water-as-living-entity/>
19. Indigenous Climate Hub. (n.d.). Traditional food systems and climate change: adapting indigenous agriculture. Consulté le 20 février 2026, à l'adresse <https://indigenousclimatehub.ca/2024/11/traditional-food-systems-and-climate-change-adapting-indigenous-agriculture/>
20. Centre du commerce international. (2025). *Autonomiser les peuples autochtones grâce au commerce : une feuille de route complète*.
21. Ijatuyi, E. J., Lamm, A., Yessoufou, K., Suinyuy, T., & Patrick, H. O. (2025a). Intégration des connaissances autochtones et scientifiques : revue systématique. *Environmental Science & Policy*, 170, 104119.
22. Knorr, D., & Augustin, M. A. (2025). Vers des systèmes alimentaires résilients : interactions avec les connaissances autochtones. *Tendances en science et technologie alimentaires*, 104875.
23. Levis, C., Flores, B. M., Moreira, P. A., Luize, B. G., Alves, R. P., Franco-Moraes, J., et al. (2018). Comment les populations ont domestiqué les forêts amazoniennes. *Frontiers in Ecology and Evolution*, 5, 171. <https://doi.org/10.3389/fevo.2017.00171>
24. Mendúa, J.I.M. (29 avril 2025). Les gardiens de la Terre : le rôle essentiel des peuples autochtones dans la protection des ressources naturelles. *The Global Goals*. Consulté le 20 février 2026, sur <https://globalgoals.org/news/guardians-of-the-earth-the-essential-role-of-indigenous-peoples-in-the-protection-of-natural-resources/>
25. Mgwanya, L. I., Agholor, I. A., Ludidi, N., Morepje, M. T., Sithole, M. Z., Msweli, N. S., & Thabane, V. N. (2025). Découvrir les multiples avantages des cultures indigènes pour la sécurité alimentaire : examen des impacts nutritionnels, économiques et environnementaux en Afrique australe. *World*,

- 6(1). Consulté le 20 février 2026, sur <https://www.mdpi.com/2673-4060/6/1/16>
26. Miteva, D. A., Ellis, P. W., Ellis, E. A., & Griscom, B. W. (2019). Le rôle des droits de propriété dans l'efficacité des zones protégées et la lutte contre la déforestation dans la péninsule du Yucatan. *PLOS ONE*, 14(5), e0215820.
  27. Ndlovu, M., Scheelbeek, P., Ngidi, M., & Mabhaudhi, T. (2024). Cultures sous-exploitées pour des systèmes agroalimentaires diversifiés, résilients et sains : une revue systématique de l'Afrique subsaharienne. *Frontiers in Sustainable Food Systems*, 8, fsufs.2024.1498402.
  28. Negussie, H., & Abate, T. (2024). Programme d'études agricoles : le rôle fondamental des connaissances autochtones dans l'éducation de la petite enfance et au-delà. Dans *CABI Books. Les histoires inédites de l'agriculture africaine* (pp. 330-340). Consulté le 20 février 2026, sur <https://www.cabidigitallibrary.org/doi/10.1079/9781800626386.0023>
  29. Rockström, J., Thilsted, S. H., Willett, W. C., Gordon, L. J., Herrero, M., Hicks, C. C., et al. (2025). La Commission EAT-Lancet sur les systèmes alimentaires sains, durables et équitables. *The Lancet*, 406(10512), 1625-1700.
  30. Path to Scale. (n.d.). Consulté le 20 février 2026, sur <https://www.pathtoscale.org/resources/state-of-funding-for-tenure-rights>
  31. Pereira, I. D., & Ginsburg, C. (n.d.). *Seeds for Reform: International Obligations & Status of Indigenous Peoples', Afro-descendant Peoples', and Local Communities' Forest Tenure Rights in National Law*. Consulté le 20 février 2026, sur [https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/RRG-8687-Depth-of-Rights-Report\\_r9.pdf](https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/RRG-8687-Depth-of-Rights-Report_r9.pdf)
  32. Initiative Droits et Ressources. (2020). *Conservation fondée sur les droits : la voie vers la préservation de la diversité biologique et culturelle de la Terre ?* Consulté le 20 février 2026, sur <https://rightsandresources.org/publication/rights-based-conservation/>
  33. Sahoo, G., Swamy, S. L., Wani, A. M., & Mishra, A. (2022). Systèmes agroforestiers pour la séquestration du carbone et la sécurité alimentaire : implications pour l'atténuation du changement climatique | springerprofessional.de. Dans *Environmental Science and Engineering. Santé des sols et durabilité environnementale : application de la technologie géospatiale*. Consulté le 20 février 2026, sur [https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-031-09270-1\\_22](https://link.springer.com/chapter/10.1007/978-3-031-09270-1_22)
  34. Répertoire de la durabilité (n.d.). Quels sont les défis liés à l'engagement des peuples autochtones ? *Climat → Répertoire de la durabilité*. Consulté le 23 février 2026, à l'adresse <https://climate.sustainability-directory.com/question/what-are-the-challenges-of-engaging-indigenous-peoples/>
  35. Stalline, S. (2024). Les aliments autochtones : un héritage nutritionnel et durable. *African Journal of Food Science and Technology*, 1-3.
  36. Swiderska, K., Argumedo, A., Wekesa, C., Ndalilo, L., Song, Y., Rastogi, A., & Ryan, P. (2022). Systèmes alimentaires et patrimoine bioculturel des peuples autochtones : répondre aux priorités autochtones à l'aide d'approches de recherche décoloniales et interdisciplinaires. *Sustainability*, 14(18), 11311.
  37. « Aujourd'hui, nous avons des jardins, mais avant, nous concevions... des paysages entiers » - WWF.CA. (30 septembre 2022). Consulté le 20 février 2026, sur <https://wwf.ca/stories/indigenous-food-forests-traditional-knowledge-conservation/>
  38. Tonder, L. van. (9 juillet 2025). Le rôle des banques de semences et des cultures indigènes dans la sécurité alimentaire. *Umnga Farmers Group*. Consulté le 20 février 2026, sur <https://umnga.africa/2025/07/09/the-role-of-seed-banks-and-indigenous-crops-in-food-security/>
  39. Forêts alimentaires urbaines / vergers urbains / paysages comestibles - NUWAO. (n.d.). Consulté le 20 février 2026, sur <https://nuwao.org.nz/urban-food-forests-urban-orchards-edible-landscapes/>
  40. Vijayan, D., Ludwig, D., Rybak, C., Kaechele, H., Hoffmann, H., Schönfeldt, H. C., ... & Löhr, K. (2022). Les connaissances autochtones dans les transformations des systèmes alimentaires. *Communications earth & environment*, 3(1), 213.
  41. Yan, X., & Gong, W. (2010). Le rôle des engrais chimiques et organiques sur le rendement, la

variabilité du rendement et la séquestration du carbone — résultats d'une expérience menée pendant 19 ans. *Plant and Soil*, 331(1-2), 471-480.

---